

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1822/SG/FP mettant à la disposition du Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme; un conducteur des TPE.

n° 73-1822/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
28 décembre 1973

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1974

Date du numéro
10 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Pierre Vellut, conducteur des TPE, 5e échelon est, pour compter du 21 novembre 1973, date de son arrivée dans le Territoire, mis à la disposition du ministre des Travaux Publiés Transports et du Tourisme, pour servir à la subdivision infrastructure des Travaux Publics en remplacement numérique de M. Arsène Plenet, rapatrié.